

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet FRETTE Gabrielle sur la commune principale de l'AIOT 1 Kermarie 22540 PEDERNEC.

La référence de votre dossier est A-3-KE30XG7Q6 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/01/2023 à 17h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- * gabrielle.frette@orange.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- * gabrielle.frette@orange.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **42064257100020**

Raison sociale **MERRIEN FRETTE GABRIELLE**

Forme juridique **Entrepreneur individuel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 KERMARIE

1 KERMARIE

22540 PEDERNEC

Signataire

Nom : **FRETTE**

Prénom : **Gabrielle**

Qualité : **Gérante**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Référent

Nom : **FRETTE**

Prénom : **Gabrielle**

Fonction : **Gérante**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **FRETTE Gabrielle**

Description des activités :

Mme FRETTE exploite un atelier volailles de 10 000 poules pondeuses bio réparti en 2 poulaillers (2 x 5000 poules). Le parcours associé a une surface de 4 ha. Suite au contexte actuel, **Mme FRETTE** va convertir son élevage de poules pondeuses bio en poules plein-air. Il y aura une augmentation des effectifs, on passe de 10 000 à 14 000 animaux (7000 par bâtiment). Le parcours sera modifié et aura une superficie de 5,6 ha. Le mode de gestion des effluents est également modifié. Après projet **Mme FRETTE** produira 4144 uN et 3668 uP2O5 qui seront valorisés sur les terres de 2 prêteurs: - Le GAEC de Kergrist qui exploite un atelier laitier et une SAU de 121 ha. Il est situé sur la commune de LOUARGAT. - L'EARL Keredern, maraîcher sur la commune de TREDARZEC qui exploite une SAU de 91 ha. Les fumiers seront répartis de manière égale entre les 2 exploitations. Chacune recevra 2072 uN. Une convention d'épandage à été signée entre **Mme FRETTE** et les 2 exploitants.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

1 Kermarie

22540 PEDERNEC

X : 236438

Y : 6849997

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2111	2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 14000 AE	Nombre d'emplacements 14 000 AE	D

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Après projet Mme FRETTE produira 4144 uN et 3668 uP2O5 qui seront valorisés sur les terres de 2 prêteurs: Le GAEC de Kergrist. Il exploite un atelier laitier de 115 VL et la suite et une SAU de 121,55 ha sur les communes de LOUARGAT et BELLE ISLE EN TERRE. Il importera l'équivalent de 2072 uN et 1834 uP2O5 de fumiers de volailles de Mme FRETTE. La pression azotée sur l'exploitation sera de 156 uN/ha de SAU. - L'EARL Keredern, maraîcher sur la commune de TREDARZEC qui exploite une SAU de 91 ha sur les communes de TREDARZEC, PLEUMEUR GAUTIER, PLEUDANIEL et TROGUERY. Sur les 91,86 ha, 43,78 ha sont situés en zone conchylicole. ces surfaces ne recevront aucun effluent de volailles. L'EARL importera l'équivalent de 2072 uN et 1834 uP2O5 de fumiers de volailles de Mme FRETTE. Elle importe également des

composts de déchets verts qui sont épandus sur l'ensemble des surfaces. La pression azotée sur l'exploitation sera de 84uN/ha de SAU et de 160 en enlevant les surfaces en zone conchylicole.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.

